

Je parlerai maintenant pendant quelques instants d'une question sur laquelle nous ne pouvons pas tous être du même avis; je dois exprimer ma profonde satisfaction au sujet du règlement que le gouvernement a fait touchant la question des écoles du Manitoba. Pendant un certain temps, l'agitation sur cette question à pris des proportions dangereuses, au point d'être une menace pour la paix et l'harmonie qui doivent prévaloir entre tous les citoyens du Canada, professant diverses croyances religieuses. Si ce règlement conclu avec Manitoba ne rencontre pas les vues des extrémistes, quel que soit le point de vue d'où l'on envisage la question, il peut se faire que l'on trouve dans ce fait même un motif de le considérer comme satisfaisant. Je crois qu'il a l'approbation de la grande majorité du peuple canadien, qui désire voir cesser toute agitation à propos d'une question d'un caractère aussi dangereux.

Depuis un bon nombre d'années, il a régné un profond mécontentement au sujet de la mise en opération de la loi du cens électoral fédéral, il semble juste et raisonnable d'en revenir au cens électoral provincial tel que nous l'avions jusqu'en 1885.

Il est à espérer que le plébiscite qui sera pris sur la question de l'interdiction de la fabrication et de la vente des liqueurs alcooliques sera suffisamment décisif et de nature à ne laisser aucun doute sur les désirs de la population à ce sujet. On ne peut nier que la perte directe que le revenu éprouvera par suite de l'adoption d'une telle loi d'interdiction, nécessitera temporairement au moins une augmentation dans le montant prélevé au moyen des impôts directs ou indirects. Il n'y a pas de doute que ce point sera, au cours de la campagne, amplement discuté tant au point de vue moral que financier.

Le paragraphe du discours du Trône que je désire maintenant traiter, se lit comme suit :—

Une mesure vous sera soumise à l'effet de réviser le tarif, laquelle, on a lieu de l'espérer, fournira le revenu nécessaire, et, tout en sauvegardant les intérêts industriels, rendra notre système fiscal plus satisfaisant à la masse du peuple.

L'importance pour le pays de la législation annoncée dans ce paragraphe ne saurait être exagérée. C'est un sujet comportant des conséquences trop sérieuses pour être abandonné à l'influence des discours électoraux prononcés par les mem-

bres de l'un et de l'autre des partis politiques dans des circonstances absolument différentes de celles qui existent maintenant.

Ce sujet doit être, si la chose est possible, complètement soustrait aux influences de l'arène politique, et examiné par les deux partis en tenant compte des circonstances qui existent aujourd'hui au Canada. La construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, de la voie ferrée de l'Intercolonial, et l'exécution de plusieurs autres travaux publics importants et considérables, ont nécessité la création d'une forte dette nationale; aussi l'intérêt que nous avons à payer sur cette dette et les frais d'administration de la chose publique ont augmenté dans une proportion nullement en rapport avec l'accroissement de la population. Non seulement les dépenses publiques mais aussi les subventions payées aux provinces doivent être prélevés au moyen des droits de douane et d'accise, car le temps n'est pas encore arrivé où le peuple du Canada voudrait accepter la taxe directe.

Non seulement nous avons encouru une dépense annuelle considérable, mais nous avons aussi créé des industries au moyen de la protection, industries dans lesquelles plusieurs millions de piastres de l'épargne des particuliers ont été placés, et sur le crédit desquelles plusieurs autres millions de capital roulant ont été empruntés à nos institutions financières. Il n'est pas nécessaire de discuter maintenant les avantages et les désavantages du système par lequel ces industries ont été créées; il reste acquis qu'elles existent, que des placements considérables ont été faits pour établir ces industries, que des dettes élevées ont été contractées, et que toute législation tendant à embarrasser des intérêts aussi importants serait désastreuse.

Le parti libéral a toujours espéré pouvoir améliorer les relations commerciales entre ce pays et les Etats-Unis. Si les produits de nos manufactures, de nos forêts, de notre agriculture, de nos pêcheries et de nos mines avaient été admis sur les marchés du pays voisin, à des conditions raisonnables, nos producteurs auraient été heureux de soutenir la concurrence dans de telles conditions. Mais jugeant la situation d'après le tarif que l'on discute maintenant à Washington, il semble que les politiciens américains ont résolu d'exclure nos produits des marchés